

Les formations en alternance : une chance pour la profession ?

Marie Christine
LIPANI VAISSADE*

Maître de conférences
à l'Institut de Journalisme
Bordeaux Aquitaine (IJBA),
Université Michel
de Montaigne - Bordeaux 3

Peut-on, en France, former les journalistes par le biais de l'alternance ? Certaines écoles professionnelles, dont le cursus est reconnu par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi des Journalistes (CPNEJ) y croient, et ont ouvert une partie de leurs formations à cette formule ; soit en proposant des contrats de professionnalisation, soit par la voie de l'apprentissage. De plus en plus de jeunes, en particulier les plus modestes, choisissent l'alternance pour accéder à leur rêve : devenir journaliste. De nombreuses entreprises de presse et non des moindres, comme France Télévisions ou Radio France pour ne citer qu'elles, ont déjà adopté cette pratique depuis quelques années. La formation en alternance, en journalisme, n'est donc pas une expérience nouvelle, et malgré un bilan plutôt positif, une question demeure : ce système offre-t-il des garanties suffisantes permettant de préserver un niveau élevé d'exigence professionnelle ?

Ce questionnement constitue l'axe principal de notre communication. En effet, notre objectif est de repérer quels sont, aujourd'hui, les éléments, aussi bien du côté des responsables pédagogiques que des employeurs, empêchant les écoles de journalisme de développer davantage les formations en alternance. Notre première partie dresse un rapide état des lieux des formations en alternance existantes. Dans une seconde période, nous concentrons notre propos, d'une part, sur les blocages persistants ; et d'autre part, sur les atouts et

la pertinence de ces dispositifs de formation. Enfin, dans un troisième temps, nous nous interrogerons sur l'insertion professionnelle des jeunes journalistes formés par le biais de l'alternance.

Le coût de la formation : un obstacle majeur pour certains

En 2009, l'Observatoire des Métiers de la Presse recensait, en France, plus de soixante neuf formations (publiques ou privées) préparant au journalisme. Seulement treize d'entre elles¹, proposent un cursus reconnu. Chaque année, des milliers de jeunes préparent le concours d'entrée de ces écoles de journalisme dites « écoles reconnues ». Dans chaque établissement, les places sont limitées². Malgré tout, les candidats tentent leur chance, parfois plusieurs années de suite. Pour la plupart d'entre eux, l'admission dans une de ces écoles est une double garantie. Celle de recevoir, d'une part, une solide formation, car les critères de reconnaissance sont très pointus et exigeants. Et d'autre part, les écoles, à travers leurs réseaux et leurs partenariats avec les entreprises de presse, favorisent une meilleure insertion professionnelle ; même si les médias, aujourd'hui, traversent une période mouvementée du point de vue économique. Se former au journalisme en passant par une école dont le cursus a reçu le fameux label de reconnaissance reste donc une priorité pour de très nombreux jeunes souhaitant intégrer cette profession. Cependant, pour beaucoup de prétendants, cette voie d'accès au journalisme reste une porte fermée. Certes, le passage par une école reconnue est conditionnée par la réussite du concours ; mais il existe aussi un autre obstacle majeur : le coût de la formation. En effet, les jeunes ne peuvent pas tous assumer financièrement les coûts d'une formation initiale qui se poursuit sur deux années au moins. Même si, pour ce qui est des écoles publiques, rattachées à une université, les frais sont limités. Les étudiants en journalisme doivent cependant, outre les dépenses quotidiennes classiques, prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des stages en entreprises se déroulant le plus souvent sur l'ensemble du territoire, parfois à l'étranger..... Par ailleurs, les étudiants en formation initiale ont rarement la possibilité de travailler en parallèle pour financer leurs études. Les cursus sont très chargés et les jeunes journalistes ont de nombreuses productions à réaliser, ce qui laisse peu de temps pour un petit boulot régulier, à l'exception de quelques piges de temps en temps.

L'alternance : un véritable contrat de travail

Ces contraintes financières conduisent certains candidats journalistes à chercher une formation en alternance. Deux possibilités s'offrent à eux : l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation. Dans les deux cas, les jeunes bénéficient du statut de salarié. Autrement dit, les jeunes signent un véritable contrat de travail, leur imposant, en alternance, des périodes au sein de leur entreprise d'accueil et d'autres au sein de leur centre de formation. Ce contrat de travail impose un rythme mais également un fonctionnement. Les jeunes, en tant que salarié, ont droit à des congés payés (en principe, cinq semaines par an) et leur temps de travail ne peut dépasser la durée légale du travail ; c'est-à-dire trente cinq heures. Ils perçoivent une rémunération au pourcentage du SMIC, fixée par la loi, en fonction de leur âge et de leur niveau de qualification. Le contrat d'apprentissage est une formation sanctionnée par un diplôme, il vise un métier. Il est accessible aux jeunes de moins de 26 ans. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée ne pouvant aller au-delà de deux ans. Le contrat de professionnalisation a remplacé le contrat de qualification, il vise une qualification professionnelle. Il est accessible aux jeunes de moins de 26 ans et, dans certains cas, aux jeunes de plus de 26 ans demandeurs d'emploi, inscrits au Pôle emploi depuis plus de six mois. Il s'agit également d'un contrat à durée déterminée, ne pouvant aller au-delà de deux ans. Les jeunes choisissant l'alternance profitent de la gratuité de leur formation. La plupart du temps, les étudiants titulaires d'une bourse d'études perdent cet avantage puisqu'ils sont rémunérés et sont considérés comme des salariés. Le salaire des apprentis est, dans la grande majorité des cas, exonéré d'impôt. Les entreprises accueillant des jeunes en alternance bénéficient de certains allègements de charges et d'aides à l'embauche. Les contrats d'apprentissage s'inscrivent dans le cadre d'un plan régional de formation. Les Régions sont les collectivités territoriales compétentes encadrant ces dispositifs de formation. Elles travaillent en liaison avec les CFA (centre de formation des apprentis). Statutairement, les apprentis sont gérés par les CFA. Les contrats de professionnalisation sont, pour les centres de formation, moins contraignant à mettre en place. La Région n'intervenant pas dans ce type de contrat.

Six écoles reconnues sur treize pratiquent l'alternance

Qu'il s'agisse d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation, ces dispositifs de formation partagent un objectif commun : rapprocher les besoins des entreprises des compétences des jeunes. En quinze ans, l'apprentissage a connu un essor important. En 1993, 250 000 jeunes étaient apprentis. En 2008, on comptait 420 000 apprentis répartis sur l'ensemble du territoire français³. La diffusion de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (en 2008, 4 apprentis sur 10, préparaient un diplôme de niveau bac ou plus) a contribué à développer ce type de contrat de travail. Selon les spécialistes, « de nombreux jeunes entament une année d'apprentissage pour clore un cursus d'enseignement supérieur ». Chaque année, 240 000 contrats d'apprentissage sont signés. Malgré un accueil favorable de l'alternance au sein de nombreuses filières professionnelles, les formations en journalisme par le biais de l'alternance se sont développées plus lentement dans écoles de journalisme et ne sont pas très répandues. Seulement six écoles reconnues sur treize, ont ouvert certaines de leurs formations à l'alternance. Par ailleurs, une partie de ces cursus en alternance ne bénéficient pas de la reconnaissance professionnelle.

Pour François Simon, directeur de l'Ecole Publique de Journalisme de Tours (EPJT) et directeur du département information-communication de l'IUT de Tours, « il y a eu assez vite un double intérêt pour l'alternance aussi bien de la part des étudiants, que de la part des entreprises. Mais celles ci ont eu un peu de mal à passer du discours aux actes. Les employeurs n'avaient pas toujours mesuré les conséquences pratiques de l'alternance notamment en termes de calendrier, de temps de présence dans l'entreprise... Le statut des jeunes recrutés et en particulier la question des congés, ont aussi posé un certain nombre de difficultés aux entreprises. L'alternance en journalisme a sans doute connu, une période de flottement, un temps d'adaptation aussi bien pour les écoles que pour les entreprises ». David Deffains, responsable ressources humaines à Ouest France, en charge des rédactions, le confirme : « Dans les années 2000, le quotidien Ouest France a accueilli des jeunes en alternance. A l'époque, il s'agissait du contrat de qualification. Nous n'étions pas vraiment satisfaits de la formule. L'alternance ne correspondait pas vraiment à l'organisation de l'entreprise, nous avons vite abandonné la formule. Il a fallu du temps pour trouver un rythme convenant à toutes les parties impliquées ».

L'IPJ a ouvert le bal

L'Institut Pratique de Journalisme, à Paris, dirigé par Pascal Guénée, a été la première école de journalisme reconnue, à ouvrir, en 2005, l'accès à son diplôme par la voie de l'apprentissage ; en partenariat avec le CFA Paris-Académie-Entreprises. Pour le directeur et son équipe pédagogique, ce choix illustre la volonté « d'amplifier les voies d'accès au métier de journaliste ». L'IPJ, permet donc à une douzaine de jeunes de moins de 26 ans, titulaires d'un bac + 3, d'obtenir le diplôme de l'école (cursus reconnu) en deux ans par le biais de l'apprentissage. Sur deux ans, les jeunes apprentis suivent 1260 heures de cours à l'IPJ et suivent un apprentissage professionnel au sein de leur rédaction respective. L'accès à ce dispositif se fait sur dossier et à la suite de tests et d'entretiens avec des professionnels des médias. L'IPJ travaille principalement avec des entreprises de l'audiovisuel public, France Télévisions et Radio France. Depuis 2005, les promotions d'apprenti se sont succédé. En moyenne, les apprentis reçoivent une rémunération de 1000 euros environ. L'IPJ propose également une formation qualifiante, (journalisme de presse écrite et web) en deux ans, accessible en contrat de professionnalisation, aux jeunes de moins de 26 ans ou aux demandeurs d'emplois. Les bénéficiaires suivent 560 heures de formation la première année et 440 heures, la seconde année. Les jeunes intéressés doivent passer des tests et trouver une entreprise d'accueil uniquement dans la presse quotidienne, magazine ou spécialisée. Ce diplôme ne bénéficie par du label de reconnaissance. Bertrand Ramorosan est le responsable pédagogique des jeunes en contrat de professionnalisation.

Quand les apprentis donnent le rythme de la formation

En 2006, l'IUT de Tours ouvre sa licence professionnelle de journalisme (diplôme reconnu)⁴ aux apprentis. Cette licence s'adresse donc aux jeunes en troisième année de formation. Le recrutement des apprentis est aussi rigoureux que celui des étudiants en formation initiale. Pour accéder à la licence, trois cas de figures sont possibles : soit être titulaires d'un DUT en journalisme ou d'un diplôme équivalent (chaque année, de nombreux étudiants recrutés à Tours viennent de l'IUT de Lannion, seuls Lannion et Tours, parmi les 13 écoles reconnues délivrent un DUT en journalisme). Peuvent également être admis en licence, les jeunes ne possédant pas le diplôme requis s'ils sont titulaires d'une carte de presse (il s'agit d'une possibilité ouverte aux jeunes

journalistes désireux de voir un CDD se transformer en CDI). Troisième possibilité pour tenter la licence professionnelle : la validation des acquis de l'expérience. Les candidats à l'apprentissage sont ensuite soumis aux mêmes tests que les jeunes en formation initiale. Les apprentis bénéficient de la même reconnaissance professionnelle. 37 étudiants sont admis en licence. Parmi eux, 9 préparent leur licence à l'étranger (au sein d'un département journalisme d'une université partenaire) et, entre 5 et 7 jeunes, chaque année, sont des apprentis. Quelque soit le profil (formation en alternance ou formation initiale) tous les jeunes suivent les mêmes enseignements et passent les mêmes modalités de contrôles de connaissance. L'IUT de Tours regroupe sept départements et dispose d'un CFA et les apprentis en licence professionnelle de journalisme dépendent administrativement de cet organisme.

Comment s'organise l'alternance à l'école publique de journalisme de Tours ? « Avec les entreprises partenaires, souligne François Simon, nous avons établi des périodes d'alternance selon un calendrier précis. Notre objectif est d'assurer aux apprentis un minimum d'enseignement leur permettant d'acquérir les fondamentaux du journalisme. Nous n'avons pas aménagé de cours particuliers pour les apprentis mais nous avons aligné nos enseignements sur leur calendrier ». Et de poursuivre : « la formation en alternance se déroule du 1^{er} octobre au 30 septembre. En octobre, les jeunes sont à l'école. Ils sont ensuite en entreprise en novembre et en décembre. Le mois de janvier est consacré aux cours et les apprentis regagnent leur entreprise en février. Ils reviennent à l'école en mars jusqu'au 15 avril. Passent ensuite un mois en entreprise. Les quinze derniers jours de mai, ils sont à nouveau à l'IUT ainsi que la première semaine de septembre consacrée aux examens. De juin à août, ils travaillent dans leurs rédactions ainsi que les trois dernières semaines de septembre. Nous avons pris comme base de travail le calendrier des apprentis pour organiser l'ensemble des cours généraux. Les mois d'octobre et de janvier sont consacrés à ces enseignements. Quand les apprentis sont en entreprise, les étudiants en formation initiale sont disponibles pour d'autres travaux : productions, sessions professionnelles, projets tutorés, stages en entreprises... Nous arrivons ainsi à offrir à nos apprentis une formation quasi similaire à celle dispensée aux autres étudiants ».

Une procédure de recrutement assez pointue

Les candidats à l'apprentissage ont la charge de se trouver une entreprise d'accueil. L'école, par ses conseils et par l'intermédiaire

de ses réseaux professionnels, accompagnent les jeunes dans leur recherche. Les stages en entreprise effectués pendant leurs deux premières années de formation permettent aux jeunes de tisser des contacts pour décrocher un éventuel CDD en apprentissage. Certains jeunes sont « repérés » par les employeurs à cette occasion. Les stages constituent, on le sait, sur le long terme, des périodes stratégiques, aussi bien pour les jeunes que pour les entreprises. Par ailleurs, l'école est également sollicitée par les entreprises dans le cadre des procédures de recrutement. Les formateurs expriment leur avis sur le comportement, les résultats scolaires et les compétences professionnelles des futurs apprentis. L'EPJT peut présenter plusieurs candidats pour un poste. Ces derniers sont classés et les formateurs expliquent clairement leurs décisions, mais l'entreprise prend, seule, la décision finale. Une fois engagés, les apprentis bénéficient d'un tuteur au sein de leur entreprise et d'un accompagnement spécialisé au sein de leur établissement de formation. Trois formateurs encadrent les apprentis, sous la responsabilité d'Olivier Sanmartin, responsable pédagogique des jeunes en alternance. La presse quotidienne régionale (Ouest France, Le Dauphiné Libéré, La Voix du Nord...) est un partenaire privilégiée de l'IUT de Tours, mais l'école de journalisme place aussi des apprentis au sein du groupe Radio France et parfois en presse magazine.

Au CFJ, la formation initiale et l'apprentissage se rejoignent

En 2007, le Centre de Formation des Journalistes, à Paris, ouvrait son diplôme reconnu (filiale générale et filiale journaliste reporter d'image) à l'apprentissage, en partenariat avec le CFA Paris-Académie-Entreprises. Une quinzaine de jeunes (niveau requis : bac + 2) ont été recrutés dans le cadre de ce dispositif et ont ainsi obtenu un CDD de deux ans. Le CFJ travaille avec différents médias : Radio France, TFI, Europe 1, M6, BFM TV, L'Equipe, l'AFP, Nice Matin, Paris-Match..... Depuis juillet 2010, les candidats admis au concours du CFJ, ont la possibilité de postuler au recrutement par une entreprise dans le cadre de la filière apprentissage. (Jusqu'à présent, l'alternance faisait l'objet d'un recrutement et d'un fonctionnement particuliers.). Désormais, comme à l'EPJT, les cours sont communs et les jeunes, quel que soit leur statut, partagent le même calendrier. La première année, les apprentis bénéficient de 21 semaines de cours au sein du CFJ et passent 30 semaines dans leurs rédactions respectives. L'année suivante, ils travaillent 37 semaines en entreprise et suivent 15 semaines de cours.

Par ailleurs, le CFJ propose également, en deux ans, une formation en contrat de professionnalisation. Différentes options sont possibles : journalisme de télévision, presse écrite multimédia, journalisme rédacteur-reporter..... Les jeunes admis dans ce dispositif ne bénéficient pas d'un diplôme reconnu par les professionnels. En janvier 2010, le CFJ a ouvert une formation de 24 mois en contrat de professionnalisation au journalisme radio. Cette formation est reconnue par la Commission paritaire nationale de l'emploi de l'audiovisuel.

Le master de Sciences Po Paris et celui du CUEJ ouverts à l'alternance

L'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille, notamment par le biais de son antenne à Montpellier propose différentes formations spécialisées en alternance (journalisme radio, presse écrite et multimédia, journalisme de télévision...) dans le cadre d'un contrat de professionnalisation de deux ans. Ne nombreux jeunes, aux profils différents, ont déjà choisi cette formule. Les candidats démarchent eux-mêmes les entreprises. La renommée de l'ESJ constitue, sans aucun doute, un atout important et facilite les démarches des jeunes. Le master de journalisme, de Sciences Po Paris, récemment reconnu par les professionnels, est accessible aux apprentis, uniquement dans le cadre de leur deuxième année de formation. Le master de journalisme du Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme (CUEJ) à Strasbourg, depuis le passage des universités au système LMD, est accessible aux jeunes en contrat de professionnalisation, à condition toutefois de réussir le concours d'entrée de l'école et de trouver une entreprise. L'organisation de l'alternance au CUEJ oblige les médias à plus de souplesse car les jeunes en alternance n'ont pas de cours spécifiques adaptés à leur rythme de travail, ils suivent 80% de la formation classique et passent donc plus de temps, au sein de l'établissement scolaire qu'en entreprise. Notons que le master franco-allemand de journalisme proposé par le CUEJ est également accessible aux jeunes choisissant l'alternance.

Pour une meilleure diversité des regards et des conceptions de l'information

Cette présentation succincte des formations en journalisme ouvertes à l'alternance montre une assez grande variété des dispositifs mis en place dans les écoles reconnues. Malgré tout, les formations en

alternance, dans cette filière professionnelle, ne sont pas très connues et valorisées. Ce constat nous conduit à la deuxième partie de notre propos : quels sont aujourd’hui les réserves observées par les centres de formation et les réels besoins des entreprises ?

Les jeunes journalistes formés par le biais de l’alternance passent, en moyenne, plus de temps au sein d’une rédaction (60% de leur temps de travail se déroule en entreprise) que leurs collègues en formation initiale. Ces périodes récurrentes au sein des entreprises, ces expériences de terrain extraordinaires, sont sensées offrir un plus haut degré de professionnalisation. En effet, les jeunes apprentis (ou en contrat de professionnalisation), parce que leur temps de travail s’inscrit sur le long terme, se voient, la plupart du temps, confier davantage de tâches, et des missions plus diversifiées. Ils s’intègrent plus facilement au sein des rédactions que lorsqu’ils viennent pour un stage de deux ou trois semaines. Le long terme et la régularité, permettent aussi de s’imprégner de l’esprit maison, et des savoirs faire particuliers. Sans doute, ce système aide-t-il le jeune journaliste à s’impliquer davantage parce qu’au fil du temps, il acquiert des techniques, des compétences immédiates applicables. Sans doute aussi que le long terme favorise les progrès, les prises de responsabilité, et renforce la maturité et le discernement des jeunes intégrés et encadrés au sein d’une équipe. Une expérience de terrain de ce type ne peut pas être comparée à un remplacement d’été par exemple. L’été, les journalistes sont exposés à des situations atypiques. En vingt quatre mois, les journalistes affrontent différentes facettes du métier.

La formation maison a cependant ses limites. Pour François Simon, « les jeunes en alternance bénéficient d’une réelle expérience de terrain mais ils risquent en quelque sorte d’être « formatés » par leur entreprise d’accueil ». Le directeur de l’EPJT craint qu’une seule expérience professionnelle ne donne pas une vision assez large, assez diversifiée, de toutes les composantes d’un métier ou d’une spécialisation. Et d’insister : « le monde professionnel qui attend les jeunes journalistes fait que ce sont leurs capacités d’adaptation et d’anticipation à une multitude de sollicitations différentes qui leur permettront de se faire une place. Les jeunes doivent pouvoir être confrontés à la diversité des techniques, des conceptions de l’information... ». Les entreprises de presse sont également sensibles à cette situation et font en sorte que les jeunes en alternance varient les expériences professionnelles. C’est le cas notamment à Ouest France. David Deffains le confirme : « les journalistes que nous accueillons en alternance pour un contrat de deux ans ne restent pas dans le même service, ni dans la même

ville d'ailleurs. Ils peuvent par exemple passer la première année en secrétariat de rédaction et la seconde au service reportages. Nous essayons ainsi de leur montrer différents aspects du métier. » Même volonté à Radio France : « Dans la mesure du possible, fait remarquer Catherine Charvet, chargée de mission DRH à Radio France, nous essayons de faire tourner les jeunes journalistes recrutés en alternance, au sein des différentes stations du groupe afin qu'ils puissent varier leurs expériences professionnelles et acquérir une plus grande diversité des regards, des approches...Cela nous paraît essentiel. »

Des ajustements indispensables

Pour les médias, le système de l'alternance, est, certes, intéressant mais il impose aussi des contraintes assez lourdes. David Deffains est clair : « depuis 2008, nous accueillons chaque année une douzaine de jeunes en alternance, nous accueillons aussi bien les apprentis que les jeunes en contrat de professionnalisation. Nous travaillons avec les écoles reconnues, l'IPJ, le CFJ, l'IUT de Tours... Ces écoles constituent, pour nous, une garantie de recruter des jeunes possédant déjà des pré requis indispensables. Au sein de ces écoles, les jeunes reçoivent une formation concrète et sérieuse. Malgré tout, l'alternance impose un rythme de fonctionnement et nous devons faire en sorte que ce rythme colle à notre propre organisation. Pour cela, nous nous calons sur l'année scolaire. Les apprentis arrivent chez nous en septembre. En janvier, par exemple, nous ne pouvons pas accepter des jeunes en alternance. En outre, nous acceptons ces jeunes uniquement dans des rédactions départementales, là où nous avons des besoins ; autrement dit dans des rédactions importantes. Il faut pouvoir gérer les périodes d'absence et cela est possible, si les équipes sont composées au moins d'une dizaine de journalistes ». Même approche à Radio France : « Au sein du groupe, nous accueillons chaque année, une douzaine de jeunes en alternance et nous travaillons notamment avec les écoles reconnues comme l'IUT de Tours, le CFJ, l'IPJ..., commente Catherine Charvet. Pour chaque jeune reçu, nous devons mettre en place des tuteurs, ce qui nous contraint de placer ces jeunes journalistes dans des rédactions assez étoffées pouvant les encadrer correctement et gérer les temps d'absence. » Ces exemples confirment une réalité. Seules les entreprises de presse d'une certaine taille peuvent accueillir, dans les meilleures conditions possibles des jeunes, issus de l'alternance. Ce système de formation, malgré tout, oblige les établissements scolaires mais aussi les médias à un certain nombre d'ajustements, des ajustements qui,

a priori, ne semblent pas insurmontables. La variété des dispositifs existants à l'heure actuelle en témoigne.

Une réponse à une réalité économique

Les réticences actuelles, bloquant le développement de l'alternance, au sein des écoles de journalisme, ne sont pas nécessairement liées aux conditions matérielles. Si les jeunes voient dans cette formule un intérêt financier immédiat et concret (En 2010, par exemple, plus de quarante jeunes ont posé leur candidature à Ouest France pour seulement une douzaine de contrats acceptés). Tous les candidats à l'alternance ne trouvent pas une entreprise d'accueil. Les formateurs, en revanche, sont plus réservés. Que redoutent-ils ? Leur crainte principale est la suivante : que les recalés au concours d'entrée, frappent à nouveau à leur porte, après avoir trouvé une entreprise prête à les engager. Cet argument est discutable puisque pour de nombreux établissements la réussite du concours conditionne l'accès à ce dispositif de formation. La reconnaissance du diplôme peut aussi soulever des inquiétudes. Cependant, à Tours, à Strasbourg, à Sciences Po Paris, au CFJ, à l'IPJ, les diplômes délivrés avec la mention apprentissage bénéficient de la même notoriété. Les enseignants en journalisme s'interrogent aussi sur le temps et le contenu de la formation. Il est vrai que tous les étudiants n'ont pas la même histoire, le même vécu, la même culture, la même interprétation des faits, et n'apprennent pas au même rythme. L'école reste un espace privilégié pour accompagner les étudiants, notamment ceux rencontrant plus de difficultés d'adaptation. Limiter le temps passé au sein de l'école, peut, dans certains cas, devenir un handicap. Les écoles redoutent aussi que les entreprises profitant des dispositifs de l'alternance, recrutent ainsi une main d'œuvre à moindre coût. Certes, le risque existe et les organismes de formation ont raison de redouter l'emploi abusif dans les rédactions de jeunes sous payés effectuant le travail de véritables professionnels. Mais le système des stages en entreprise, effectués par les jeunes en formation initiale, est lui aussi, dans une certaine mesure, un dispositif fragilisant le marché du travail. En effet, les stages constituent une occasion pour les entreprises de remplacer des journalistes absents pour diverses raisons (congés maternité, congés formation...) par des jeunes en convention de stages, donc un personnel à moindre coût, plutôt que par des journalistes en CDD. Par ailleurs, les stages sont de plus en plus difficiles à obtenir, la presse magazine par exemple propose rarement des stages sur des périodes courtes (moins d'un mois) et peu d'écoles ont la possibilité, en

fonction de l'organisation de leur formation, de laisser leurs étudiants effectuer des stages de plusieurs mois. L'alternance, ne nous voilons par la face, répond aussi à un principe de réalité économique. Même si les entreprises prennent en charge la formation des apprentis, les employeurs obtiennent des aides et disposent ainsi d'un salarié, à temps partiel, pour lequel, ils ne paient pratiquement pas de charges.

Une source de diversité pour la profession

Au delà de ces divergences de point de vue, un aspect semble cependant rapprocher employeurs et formateurs : la diversité des profils. En effet, l'alternance est une voie d'accès au journalisme favorisant une plus grande mixité sociale et une plus grande variété des profils. Si le fait de suivre la formation d'une école reconnue constitue la voie royale pour devenir journaliste, de nombreux jeunes choisissent d'autres parcours universitaires et préfèrent se former sur le tas, se constituant une expérience professionnelle au fil des stages et des piges⁵. A peine 15% des jeunes journalistes effectuant leur première demande de carte de presse sont issus d'une école reconnue. Cette situation montre à quel point, le journalisme reste une profession ouverte et accessible par différentes portes d'entrée. L'alternance renforce cette caractéristique. « Pour Ouest France, la diversité des profils est une chance pour l'entreprise, soutient David Deffains, l'alternance permet de recruter des jeunes au parcours atypique. Certains ont exercé une autre activité professionnelle, d'autres ont suivi des études sans lien direct avec le journalisme... Ces différents parcours garantissent parfois une plus large ouverture d'esprit. Par ailleurs, cela reste dynamique pour une entreprise de ne pas recruter des gens conçu sur le même moule : sciences po, cursus de droit, histoire contemporaine....La diversité est un atout pour l'entreprise et pour la profession. » Et de poursuivre : « favoriser la diversité sociale est une valeur pour notre groupe, l'alternance permet à des jeunes de suivre des études. Pour beaucoup, ce n'est pas un choix mais une nécessité, de tels dispositifs leur donnent une chance. » Le sociologue Jean Marie Charon va encore plus loin. « Il faudrait, explique-t-il, donner davantage de moyens et de reconnaissance aux formations en alternance qui intéressent beaucoup la presse magazine et la presse technique. Cela permettrait à des jeunes de différents univers de se former, et ainsi, une certaine diversité dans la profession serait reconstituée »⁶ A plus d'un titre, l'alternance apparaît donc comme un coup de pouce permettant de surmonter d'éventuelles discriminations de toutes sortes.

L'alternance ne conduit pas automatiquement à un CDI

Nous arrivons maintenant à la dernière partie de notre développement relatif à l'insertion professionnelle des jeunes formés au journalisme par le biais de l'alternance. Une formation en alternance débouche-t-elle automatiquement sur un CDI ? La réponse est non. Les jeunes en ont conscience. Les formateurs le savent et les employeurs le disent. Aujourd'hui, en journalisme du moins, l'alternance débouche rarement sur une embauche définitive. A Radio France, par exemple, l'apprenti, à l'issue de sa période de formation, n'est pas aussitôt inscrit sur le planning, il lui faudra probablement faire des piges pendant six mois ou davantage pour obtenir un contrat. A Ouest France, les embauches sont gelées depuis 2008. En revanche, à la fin de leur formation, les jeunes journalistes se voient proposer un CDD de plusieurs mois. Le quotidien accompagne également les jeunes dans leurs recherches d'emploi. Il appuie leurs candidatures pour d'autres titres du groupe, y compris chez des concurrents « amis ». La formation en alternance, malgré tout, joue un rôle clé dans un CV, elle confirme et renforce une employabilité immédiate. Les responsables des écoles concernées, dressent un bilan plutôt positif de l'alternance, estimant que les jeunes issus de ces dispositifs trouvaient assez vite un CDD. Pour certains employeurs, l'alternance garantit une bonne connaissance de l'entreprise, une vision plus globale de la profession. Ce type de formation bénéficierait donc d'une opinion favorable sur le marché de l'emploi. « En fait, les entrants sur le marché du travail, issus de l'alternance, avance David Deffains, ne sont pas seulement considérés comme des journalistes diplômés, mais comme des journalistes expérimentés ». A Tours, François Simon est plus réservé. « Nous sommes trop jeunes, dit-il, pour dresser un bilan. Cela fait seulement trois ans que nous pratiquons l'apprentissage, ce n'est pas assez pour arriver à des certitudes. Certes, les jeunes apprentis décrochent des CDD, mais je ne suis pas certain que l'apprentissage leur donnent la possibilité d'arriver plus vite sur le marché du travail ».

Conclusion

L'insertion professionnelle par l'alternance doit encore faire ses preuves. En revanche, l'utilité et la nécessité de ces dispositifs ne sont plus à démontrer. Les jeunes y sont favorables. En outre, des médias qui jusqu'à présent n'étaient pas concernés par l'alternance, comme le quotidien Sud Ouest, par exemple, s'y mettent progressivement. Les

entreprises de presse risquent de se tourner de plus en plus vers de telles formules.

Sans doute, pour démontrer la pertinence de l'alternance dans le monde de la presse, faudrait-il qu'un organisme indépendant mette en place un outil afin, d'une part, de dresser un bilan complet, en termes d'insertion, et, d'autre part, d'évaluer l'efficacité des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation.

Aujourd'hui, ces formations répondent à un double objectif : faciliter une entrée encore plus diversifiée dans la profession journalistique et, permettre, au sein des entreprises de presse, la promotion de jeunes journalistes, qui, sans les systèmes d'alternance n'auraient pas la possibilité de se faire une place dans le monde du travail.

Notes

* Marie-christine.lipani@ijba.u-bordeaux3.fr

1. Sciences Po Paris, L'Ecole Publique de Journalisme de Tours, IUT de Lannion, l'IJBA à Bordeaux, L'Institut Pratique de Journalisme à Paris, L'institut Français de Presse-Paris 2, l'ICM à Grenoble, L'Ecole Supérieur de Journalisme de Lille, L'Ecole de Journalisme de Toulouse, l'Ecole de Journalisme et de la Communication de Marseille, le CELSA-Paris IV, le CUEJ à Strasbourg, le Centre de Formation des Journalistes à Paris.
2. Plus de 900 candidats par exemple à l'IJBA en 2010 pour 36 places, autant au Celsa pour 25 places, au CUEJ, ils étaient plus de 700 pour 55 places.....
3. Source : étude de l'Insee « formations et emploi », réalisée par le CEREP, la DARES et la DEPP, rendue publique le 17 juin 2009. Vu sur le site EducPros.fr, un site de l'Etudiant.
4. L'école publique de journalisme de Tours délivre deux diplômes reconnus, le DUT journalisme et la licence professionnelle de journalisme. Seule la licence est ouverte à l'alternance.
5. Si les jeunes journalistes entrant sur le marché du travail ne sont pas tous diplômés en journalisme, une grande majorité d'entre eux, malgré tout, possède un solide bagage universitaire.
6. « Les écoles de journalisme et l'emploi des médias ». Observatoire Boivigny. Juin 2008, page 12. www.boivigny.com